

Mairie de Saint GERMAIN des PRES
Canton : ISLE-LOUE-AUVEZERE
Arrondissement : NONTRON
Département : DORDOGNE

CONSEIL MUNICIPAL du 12 juillet 2019

Nombre d'élus :
En exercice : 14
Présents : 11
Absents : 03
Procurations : néant
Votants : 11

L'an deux mil dix-neuf,
Le 12 juillet à 20h30,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain des Prés,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la
présidence de VALENTIN Jean-Pierre, Maire,

Présents : MM. VALENTIN, REBEYROL, TEILLET, ESCLAVARD,
MILLION, MOREAU, DUTEIL, DUPUY, Mmes JOUFFRE, FARAND,
ZBINDEN.

Absent(s) : Mmes GIRY, MASSIAS, M. REY

Procuration(s) : Néant.

Secrétaire de séance : M. MILLION.

Début de séance : 20H45

ORDRE DU JOUR :

- **Modification des statuts de la communauté de communes Isle-Loue-Auvézère en Périgord,**
- **Présentation du rapport annuel du SPANC 2018,**
- **Présentation du rapport annuel du SPAC 2018,**
- **Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2018,**
- **Décision modificative pour Excédent d'investissement « Assainissement »,**
- **Subvention Collège de Lanouaille,**
- **Emprunts pour travaux,**
- **Questions diverses.**

1) Modification des statuts de la communauté de communes Isle-Loue-Auvézère en Périgord :

Monsieur le Maire expose que, par délibération en date du 25 juin 2019, le Conseil Communautaire Isle-Loue-Auvézère en Périgord a décidé de modifier ses statuts, afin de revoir le contenu de la compétence facultative « Politique de développement culturel et sportif » en supprimant la mention « Organisation d'enseignement musical ».

Il appartient au Conseil Municipal d'approuver la modification proposée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, accepte les modifications des statuts de la Communauté de Communes Isle-Loue-Auvézère en Périgord.

2) Présentation du rapport annuel du SPANC 2018 :

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil municipal, pour l'exercice 2018, le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) du SPANC.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

3) Présentation du rapport annuel du SPAC 2018 :

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil municipal, pour l'exercice 2018, le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) du Service Public d'Assainissement Collectif.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

4) Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2018 :

Monsieur le Maire, conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, présente, pour l'exercice 2018, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du S.I.A.E.P. du Nord Est Périgord.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

5) Décision modificative pour Excédent d'investissement « Assainissement » :

Monsieur le Maire rappelle que la seconde partie du budget « Assainissement collectif » doit être effectué en 2019 au profit de la Communauté de Communes Isle-Loue-Auvézère en Périgord.

Pour ce faire, une décision modificative doit être prise, du compte 10228 au compte 1068 pour un montant de 34.600 €.

6) Subvention Collège de Lanouaille :

Une subvention est demandée à la commune pour l'élève Isaac DEMEERSMAN, à l'occasion d'un voyage à Paris, réalisé en avril 2019.

Après en avoir délibéré par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le conseil municipal vote pour le versement de la somme de 50 €.

7) Emprunt pour travaux :

Pour le financement des travaux de réfection de la toiture du bâtiment de la mairie, Monsieur le Maire a présenté :

- Une simulation de 50.000 euros a été proposée par le Crédit Agricole, avec remboursement sur une durée de 10 ans au taux de 0,89 %, soit un remboursement annuel de 5.200 € environ ;
- Et le fonctionnement de l'Agence France Locale, Etablissement de crédit exclusivement dédié aux collectivités territoriales, avec obligation d'adhésion préalable et droit d'entrée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- accepte les conditions de financement présentées par le Crédit agricole, à savoir : un emprunt de 50.000 euros sur 10 ans au taux nominal de 0,89 %,
- charge Monsieur le Maire de signer tout acte se référant à cet emprunt.

Questions diverses :

- Course cycliste Périgord Ladies : Une course cycliste féminine passera à SAINT GERMAIN DES PRES le 18 août 2019. Il est demandé par les organisateurs de cette course que la commune désigne une douzaine de personnes afin de sécuriser les voies de circulation au moment du passage de la course.
- Stéphane Esclavard fait part du mécontentement de Monsieur DONZEAU quant aux ralentisseurs installés pour freiner le ruissellement des eaux de pluie, qu'il considère trop nombreux et trop hauts. Stéphane Esclavard a validé l'installation et l'a considère conforme.
- Monsieur le Maire informe les membres présents du conseil qu'un logement T4 sera libéré en septembre 2019 au lotissement du Chemin de la Fon et précise que des candidatures peuvent être proposées.
- Le four de la salle des fêtes a été livré ; le lave-vaisselle sera livré la semaine prochaine.

Fin de la séance à 22 h 15.